



POINT DE RENTRÉE, L'ÉNERGIE SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE

ÉDITO

En ce début d'année, de nombreux sujets impactant notre groupe voient le jour.

Le Gouvernement a lancé une consultation sur une nouvelle régulation du nucléaire visant à prendre le relais de l'ARENH (Accès Régulé au Nucléaire Historique). Cet ARENH serait remplacé par un corridor de prix de 6 euros, sans que l'on connaisse le niveau haut et bas proposé par rapport aux 42 euros/MWh de l'actuel ARENH.

La contrepartie serait qu'EDF vendrait toute son électricité nucléaire sur le marché de gros et EDF Commerce devrait donc être traité comme les autres fournisseurs, ce qui paraît impliquer sa filialisation. Et c'est là qu'on retrouve Hercule !

Qu'il faille supprimer cet ARENH, créé par la loi NOME que FO a toujours combattu, c'est évident, mais certainement pas au prix de la mise en place d'Hercule ! Sachant qu'en tout état de cause, l'ARENH disparaîtra en 2025.

FO participera à cette consultation publique en rédigeant une contribution. Rappelons que ce dossier est actuellement porté par la France devant la Commission européenne et que le Gouvernement espère un feu vert d'ici l'été...

En tout cas, pour FO, plus que jamais, nous sommes et restons hostiles au projet Hercule !

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, qui fixe les orientations énergétiques sur 10 ans, va être décidée par décret d'ici quelques semaines. Ce texte présente deux aspects très différents :

■ Le côté positif, c'est qu'en mettant en avant la neutralité carbone à l'horizon 2050, elle favorise l'électricité au détriment des énergies fossiles. Le mix énergétique sera donc de plus en plus électrique alors qu'aujourd'hui l'électricité ne représente que 25 % de la consommation totale

d'énergie et le pétrole 44 %. Cela passera par une électrification plus forte des bâtiments et par un développement conséquent de la mobilité électrique.

■ Le côté négatif, c'est qu'au sein du mix électrique, le Gouvernement veut réduire la part du nucléaire à 50 % en fermant pour cela 14 réacteurs d'ici 2035.

Inacceptable pour FO ! Nous continuons à considérer que cet objectif de 50 % de nucléaire ne repose sur aucun élément objectif et qu'il est lourd de conséquences en termes d'emplois et sur le plan de l'environnement.

De la même façon, FO a dénoncé la première mise en œuvre de cette politique avec la fermeture samedi 22 février du premier réacteur de Fessenheim.

Depuis l'origine en 2011, FO est aux côtés des salariés pour défendre leur outil de travail. Nous considérons que cette fermeture est la manifestation de la logique d'obscurantisme vert à laquelle le Président de la République s'est rallié à des fins électoralistes.

Là encore, cette fermeture d'une installation en parfait état de marche faisant vivre plus de 2 500 personnes est une faute au point de vue de l'emploi et de l'environnement. Au même moment, l'Allemagne, si prompte à nous donner des leçons raccordait à son réseau une nouvelle centrale au charbon de 600 MW ! Sans commentaires !

Au-delà de ces aspects majeurs et structurants, ce document vise à donner quelques clés de lecture sur des sujets industriels concernant notre groupe.

Bonne lecture.

Jacky CHORIN, Administrateur EDF

Serge GIANORSI, Délégué Syndical Central EDF

ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AUX BÂTIMENTS NEUFS

Dans un communiqué du 14 janvier 2020, le ministère de l'Écologie annonçait l'avancée des travaux sur une nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs (la « RE2020 »). Celle-ci est prévue par la loi « Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique » (ELAN), pour une entrée en vigueur qui interviendra à partir du 1^{er} janvier 2021.

Cette réglementation doit remplacer la Réglementation Thermique 2012 (RT2012), laquelle avait privilégié, du fait de ses modalités de calcul, le chauffage au gaz par rapport au chauffage électrique, ce qui, compte tenu du caractère quasi totalement décarboné du mix électrique, représentait une aberration au regard de l'objectif de lutte contre les émissions de CO₂.

Avant 2012, la part du gaz dans le chauffage des bâtiments neufs était de 20 %. Elle est passée, suite à cette réglementation, à 40 % atteignant même 75 % dans le chauffage collectif.

L'enjeu majeur de la nouvelle réglementation environnementale est de diminuer significativement les émissions de carbone du bâtiment.

Elle repose pour cela sur une transformation progressive des techniques de construction, des filières industrielles et des solutions énergétiques, afin de maîtriser les coûts de construction et de garantir la montée en compétence des professionnels.

Dans ce cadre, le Gouvernement a lancé « le début de simulations qui serviront à déterminer les critères et seuils principaux de cette nouvelle réglementation ».

Le Gouvernement a déjà retenu certains paramètres pour la phase d'analyse qui va s'ouvrir. Ils concernent le chauffage et concernent un élément d'apparence technique, mais en réalité très structurant. Il s'agit du coefficient de conversion entre l'énergie primaire et l'énergie finale de l'électricité qui passe à 2,3 contre 2,58 actuellement. Ce coefficient reflète les pertes d'énergie entre l'énergie primaire (que l'on trouve dans la nature) et l'énergie finale (celle qui arrive chez le consommateur) ¹.

Au total, ce nouveau mode de calcul sera plus juste entre les énergies et cessera de pénaliser l'électricité comme c'était le cas sous la précédente réglementation. Dans ce contexte, il va falloir s'attendre à des attaques tous azimuts entre le lobby pétrogazier et les ONG antinucléaires qui préfèrent, comme en Allemagne, le gaz à l'électricité ! La bataille n'est pas finie.

VERS UNE VALORISATION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES DE TRÈS FAIBLE ACTIVITÉ

Conformément à la loi, le Gouvernement a mis en débat public en 2019 l'élaboration d'un nouveau Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (PNGDMR).

Les Fédérations FO Énergie et FO Chimie ont répondu conjointement à cette consultation.

Dans une réponse en date du 21 février 2020, le Gouvernement et l'Autorité de Sûreté Nucléaire ont annoncé les orientations qu'ils retiennent pour ce nouveau plan.

On retiendra particulièrement ce qui concerne les déchets très faiblement radioactifs (TFA) dans un contexte de fermetures de sites (Eurodif pour le CEA, ...) où la part de ces déchets va considérablement augmenter ².



¹ Pour une explication plus détaillée, on peut lire l'article sur le site Connaissance des Énergies : www.connaissancedesenergies.org/fiche-pedagogique/consommation-d-energie-finale-dans-le-monde-0

² Avec la déconstruction du parc en exploitation d'EDF, 250 000 tonnes de déchets métalliques seront produits dont une majorité seront faiblement radioactifs et ne nécessitent aucune mesure de protection. À partir de 2021, 150 000 tonnes d'acier faiblement radioactif vont être produites pendant 25 ans par le démantèlement de l'usine d'enrichissement Georges Besse I d'EURODIF au Tricastin (Drôme).

Le problème vient de ce que, dans notre pays, la conception de déchets est très large puisque tous les déchets en provenance de zones préalablement identifiées dans les installations nucléaires sont considérés comme étant radioactifs.

Face à cela, trois possibilités s'ouvraient : ne rien changer, ce qui implique de trouver rapidement un nouveau site de stockage en complément de celui de Soulaines qui arrivera à saturation en 2030 ; adopter un « seuil de libération » comme c'est le cas dans la plupart des autres pays, consistant à ne plus considérer comme étant radioactifs les déchets dont la radioactivité est inférieure à ce seuil ou encore introduire pour certaines filières de recyclage une exception au zonage.

Finalement, le Gouvernement a indiqué qu'il « fera évoluer le cadre réglementaire applicable à la gestion des déchets TFA, afin d'introduire une nouvelle possibilité de dérogations ciblées permettant après fusion et décontamination, une valorisation au cas par cas des déchets radioactifs métalliques de très faible activité », ceci étant évidemment accompagné de garanties en matière de sûreté et de radioprotection et d'association des citoyens ».

Ce sujet est à mettre en relation avec la fermeture de Fessenheim.

FESSENHEIM ET L'AMATEURISME DU GOUVERNEMENT SUR LA RECONVERSION

On se souvient des fausses promesses de Ségolène ROYAL avec son usine de batteries Tesla censée être implantée sur le site, ce qui a été une nouvelle tromperie de sa part.

Face à cela, un seul projet existe à ce jour. Celui d'un « centre d'excellence de démantèlement nucléaire, s'appuyant sur un technocentre pour le recyclage des matériaux métalliques très faiblement radioactifs », qui suppose précisément une évolution de la réglementation pour la valorisation de ces déchets métalliques non nucléaires.

Dans un premier temps, la ministre de l'Énergie, M^{me} BORNE, avait exprimé dans une audition à l'Assemblée nationale le 8 janvier, des doutes sérieux sur ce projet, au prétexte du « manque d'ouverture des voisins allemands ». Mais dans un déplacement à Colmar le 21 février, elle se ravisa et a « réaffirmé la volonté de l'État de créer à Fessenheim un centre d'excellence du démantèlement nucléaire s'appuyant sur un technocentre pour le recyclage des matériaux métalliques », et ceci même si l'Allemagne n'y est pas favorable.

Encore heureux qu'on reste maître chez nous ! Il y a d'ailleurs eu beaucoup de promesses des Allemands sur Fessenheim, mais aucune concrétisation de quoi que ce soit, le projet de technocentre, porté par EDF étant le seul projet concret !

Tout cela démontre une nouvelle fois le caractère scandaleusement politique de la fermeture de cette centrale qui a été sacrifiée sur pression de nos voisins alors qu'elle est en parfait état de marche !

INTERDICTION DES DÉMARCHES À DOMICILE DES FOURNISSEURS D'ÉNERGIE

L'ouverture à la concurrence dans l'électricité et dans le gaz s'est traduite par une jungle où tous les coups sont permis de la part des nouveaux entrants pour gagner des parts de marché.

Le Médiateur de l'Énergie en a justement dénoncé l'importance d'une manière très forte dans une interview parue dans Le Monde du 25 février. 1 800 plaintes ont été reçues en 2019. 61 % des ménages ont été démarchés, dont un tiers à domicile, contre 37 % seulement en 2017. Et le médiateur n'y va pas de main morte en indiquant que « dans 9 cas sur 10, les informations qui sont données sont erronées ou mensongères ». Et de citer des cas concrets « On voit des démarcheurs qui prétendent qu'il faut signer vite, car les tarifs du gaz et de l'électricité vont augmenter de 50 % ».



D'autres affirment que les tarifs réglementés de vente vont disparaître. D'autres se font passer pour le fournisseur du consommateur, afin de le tromper, explique que l'opérateur historique n'existe plus ou font signer des documents en affirmant qu'il s'agit d'un bon de passage, alors qu'il s'agit d'un contrat ».

Et le Médiateur de conclure que « la question de l'interdiction (NDLR du démarchage à domicile) est clairement sur la table. Elle serait dans l'intérêt du consommateur. C'est juridiquement possible. C'est une question de volonté politique ». On ne saurait mieux dire... à méditer pour tous ceux qui ont promu la concurrence à tout va !

HORIZON 2050 : 100 % RENEUVELABLE... VRAIMENT ?

Comme sur beaucoup d'autres sujets, la logique du « en même temps » si chère au Président de la République trouve rapidement ses limites. C'est le cas en matière de perspectives énergétiques d'ici 2050.

Ce qui est acté d'ici là, et ce qui est conforme à l'accord de Paris, c'est l'objectif de neutralité carbone en 2050. Cet objectif fait consensus et implique nécessairement une part croissante de l'électricité dans le mix énergétique puisque celui-ci est quasi totalement décarboné, que ce soit dans le bâtiment comme on l'a vu plus haut ou dans les transports avec l'arrêt de la production de véhicules thermiques en 2040.

Mais le débat fait rage dans l'électricité sur la part qui doit revenir au nucléaire et celle qui revient aux énergies renouvelables. La PPE a prévu que les 50 % du nucléaire seront atteints en 2035, mais la suite entre 2035 et 2050 n'est pas écrite.

C'est dans ce contexte que la ministre de l'Énergie M^{me} BORNE a demandé à RTE d'examiner techniquement un scénario de 100 % renouvelables en 2050. Bien entendu, et comme FO l'a fait valoir lors d'une réunion de la Commission Perspectives Système et Réseau, tenue à RTE le 28 février, tout doit être mis sur la table : conséquences en termes de sécurité d'approvisionnement, de prix pour les Français, de filière industrielle et surtout d'emplois et de leur qualification.

Rappelons que le nucléaire est la troisième filière industrielle de France avec 220 000 salariés qualifiés. Aujourd'hui l'éolien c'est 17 000 emplois. Quant au solaire, il contribue à dégrader la balance commerciale française avec des importations chinoises dans des conditions sociales et environnementales dégradées. Vive la planète !

Comble de l'ironie, au même moment où cette étude était commandée par sa ministre, le Président de la République indiquait le 14 janvier que « le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays » ajoutant que « de plus en plus de gens ne veulent plus voir d'éolien près de chez eux, considérant que leur paysage est dégradé ». Si c'est lui qui le dit... Pourtant, c'est bien la PPE voulue par M. MACRON qui a prévu la mise en place de 6 000 mâts d'éoliennes supplémentaires d'ici 2028. Et combien en faudrait-il pour atteindre les 100 % de renouvelables ?



Quant au solaire, la question du volume de terrains nécessaires commence aussi à faire sérieusement débat, comme on le voit actuellement sur un grand projet au Larzac, lieu pourtant emblématique et qu'on aurait pu penser plus sensible à cette énergie...

Tout ceci montre une nouvelle fois le décalage entre les affirmations idéologiques et politiques visant à faire plus vert que les écologistes et la réalité. On a déjà pourtant vu ce à quoi avait mené la volonté gouvernementale d'augmenter la taxe carbone sans se soucier de l'avis des citoyens. La volonté ou les intérêts de certains de faire reposer notre mix électrique uniquement sur des renouvelables mènerait tout autant à une impasse certaine.

À l'inverse, le recours à une part importante d'énergie nucléaire en prolongeant les réacteurs à 60 ans dès lors que cela est permis par l'ASN et en lançant rapidement un programme de construction d'EPR réclamé par plusieurs élus locaux, est la condition pour assurer la sécurité d'approvisionnement de notre pays, mais aussi pour consolider cette filière industrielle et continuer à être un pays plus vertueux que nos voisins en matière d'émission de CO₂, qui est bien l'enjeu principal pour sauver la planète³.

L'énergie est un bien de première nécessité, et ne doit pas servir des intérêts politiques ou personnels.

Avec vous, FO continuera à agir et à combattre toutes logiques ne servant pas l'intérêt général des Français comme celui de la planète.

³ Chaque année, les 400 TWh de production nucléaire évitent l'émission de 200 millions de tonnes de CO₂, soit l'équivalent des deux tiers de la production de CO₂ annuelle française actuelle.